Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre de la Santé

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Gouvernement du Québec
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 mars dernier, le député de Matane-Matapédia inscrivait au feuilleton une question demandant de modifier la politique de déplacement des usagers en abaissant le seuil de la distance minimale nécessaire pour bénéficier de l'aide financière permettant de couvrir une partie des frais de déplacement pour l'obtention des soins et des services non disponibles dans la région.

Le gouvernement est préoccupé par l'équité en matière d'accessibilité aux soins de santé, et ce, pour les usagers de toutes les régions du Québec, y compris celles éloignées des grands centres urbains. La politique de déplacement des usagers est la réponse à cette préoccupation.

Cette politique est un cadre évolutif et des travaux se font en continu pour s'assurer de répondre aux enjeux régionaux. Plusieurs actions ont déjà été posées afin de l'adapter aux réalités changeantes.

Pour l'année 2022-2023, des améliorations ont été apportées afin de diminuer le fardeau financier imposé par les déplacements de plus de 200 km. Nommons entre autres la hausse des indemnités financières allouées aux usagers admissibles et à leurs accompagnateurs ainsi que l'inclusion, dans les critères d'admissibilité, des déplacements avec forte incidence kilométrique pour l'obtention des soins et services à l'intérieur d'une même région. Ces modifications ont permis de bonifier les compensations financières qui étaient en vigueur en 2021 de près de 40 % à 60 % selon le type d'allocation. Cela représente un investissement national de 10,6 M$.

… 2

Québec
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
9e étage, bureau 9.100
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-3700

D’autres ajustements ont été récemment apportés afin de suivre l’augmentation générale du coût de la vie. Par exemple, depuis mai 2023, les indemnités sont indexées automatiquement selon l’indice des prix à la consommation et ainsi révisées annuellement.

Enfin, des initiatives régionales pour soutenir les usagers sont à souligner. En effet, dans le cadre d'un projet pilote, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie propose de cumuler le kilométrage pour un même épisode de soins qui nécessiterait plus d'un déplacement, que ce soit à l'extérieur ou dans la même région. Le remboursement est établi selon un calcul prédéfini, alors que le premier 200 km est à la charge du patient.

Veuillez agréer, cher collègue, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Christian Dubé

p. j. 2

N/Réf. : 24-MS-01873